

## RAPPORT DE COMMISSION

## Rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 20 mars 2024

Rapporteur: Claude ANGELOZ

## M 293 - 23.11 WEB AVANT TOUTE!

Le motionnaire (VERT.E.S) souligne que la Commune a un nouveau site web, ce dont il est très content. La motion porte sur deux éléments distincts. L'historique qui est incomplet et la lecture des PDF dans le Web. Le motionnaire développe en détail ces deux points problématiques. Le Président de séance (VERT.E.S) donne la parole à M. MAUTONE, Chef du service des technologies de l'information (STI).

M. MAUTONE rappelle les invites de la motion et y apporte les réponses suivantes :

1.Réviser l'affichage web de documents pdf/doc pour permettre une lecture web en sus, est un changement qui implique :

- La modification de la structure du site, qui n'a pas été chiffré à ce jour ;
- De transformer manuellement chaque document en page web ;
- La présence de données superflues avec 300 pages supplémentaires à ajouter sur le site, à l'arborescence.

Coût : Il faut compter en moyenne 3h de travail par document pour retranscrire les 300 documents. Le tarif horaire étant de CHF 160.00 (prix prestataire HT), le total représente un montant relativement élevé de CHF 145'000.00.

M. MAUTONE estime que l'utilité pour l'usager communal est modérée. L'administration donne un préavis défavorable par rapport à ce changement.

Moteur de recherche

Optimiser le moteur de recherche et ses fonctionnalités en intégrant un filtre permettant la sélection par auteur ou cosignataire, tout en offrant la possibilité de trier les résultats par date.

- 2. Améliorer le moteur de recherche et ses options, est un changement qui implique :
- D'optimiser les requêtes par mots-clés ;
- D'indexer les PDF existants et à venir ;
- D'ajouter une recherche par date dans les objets du Conseil municipal.

Coût: Le devis s'élève à CHF 6'700.00 pour effectuer cette modification.

Il y a une plus-value sur l'expérience utilisateur de l'usager communal. L'administration donne un préavis favorable pour ce changement.

Historique incomplet.

- 3. Exposer l'intégralité des éléments politiques passés, est un changement qui implique :
- De verser à la base de données du nouveau site les documents des séances précédentes de moins de dix ans et déjà numérisés;
- De les lier aux séances et aux objets actuellement publiés.

Coût: Le devis s'élève à CHF 9'000.00 pour effectuer cette modification.

Pour conclure, M. MAUTONE dit que la balance : coût, temps du personnel, faisabilité technique par rapport à l'amélioration de l'expérience utilisateur communal est : peu rationnelle pour le point 1 ; utile pour le point 2 et utile et faisable pour le point 3.

Le Président de séance (VERT.E.S) remercie M. MAUTONE pour sa présentation et il ouvre la discussion.

Un commissaire (UDC) dit que le site internet du Grand Conseil comprend de nombreux textes parlementaires qui figurent sous forme de PDF. Les textes ne sont jamais extraits et présentés directement sur la page html. Pour ce commissaire, la première invite est difficilement réalisable. Il faut essayer de prendre de la hauteur et observer la fréquentation globale du site internet. La question est de savoir si cela vaut la peine d'engager des ressources pour les invites 1 et 2, et doute que la page du Conseil municipal et les archives soient très demandées par la population.

Rapport M 293 M. ANGELOZ Page 1/2

Un commissaire (PLR) est d'accord avec les propos du commissaire UDC. Lorsqu'il a lu la motion, il a commencé par confondre le site internet de la Commune avec CMNet. La recherche de documents ne fonctionne pas correctement sur CMNet. Ce même commissaire trouve que le point 2 devrait être revu sur CMNet, mais il souligne que les pages politiques ne sont pas celles qui sont le plus utilisées par les communiers.

M. AGRAMUNT, Conseiller administratif, répond, pour CMNet, que le SIACG développe un nouveau CMNet pour les communes. Cela devrait être prêt pour la prochaine législature. La problématique soulevée par le commissaire PLR est connue. Concernant la troisième invite : à exposer l'intégralité des éléments politiques passés ; M. AGRAMUNT dit qu'il faut éviter que le serveur soit surchargé de documents qui ne sont pas utilisés. Il ajoute que le délai légal de conservation des documents est de dix ans. M. AGRAMUNT rappelle qu'il est possible de consulter les archives communales.

Un commissaire (SOC) indique que le programme de la saison culturelle est un document de 10 mégas qui n'est accessible qu'en téléchargement sur le site internet. Il n'est pas possible de consulter le programme autrement, ce qui est regrettable. Mme MAHRER, Cheffe du service de la culture et de la communication (SCC), répond qu'elle prendra en compte la remarque du commissaire (SOC).

Le motionnaire (VERT.E.S) dit qu'il travaille dans l'informatique. Revenant sur les explications de M. MAUTONE, il s'étonne et a l'impression qu'il y a un peu un double discours. Il redonne des explications et fait des propositions.

M. AGRAMUNT précise que le coût estimé des changements (CHF 145'000.00) représente quasiment le coût du site internet, qui était de CHF 170'000.00.

Un commissaire (SOC) pense que le site internet est perfectible. Il ne sait pas vraiment ce qu'il faut faire de la motion.

Le motionnaire (VERT.E.S) entend les différents ressentis et, après diverses discussions, il propose l'amendement suivant, qui est soumis au vote par le Président de séance (VERT.E.S).

## **Amendement**

Le Conseil municipal

invite le Conseil administratif

- à améliorer le moteur de recherche et ses options ;
- 2 à exposer l'intégralité des éléments politiques passés déjà présents sur l'ancien site.

Au vote, l'amendement à la motion M 293 – 23.11, Web avant toute!, est accepté par 6 OUI (1 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR) et 1 NON (1 UDC).

Le Président de séance (VERT.E.S) soumet la motion amendée au vote.

La motion M 293 – 23.11, Web avant toute !, amendée, est acceptée par 6 OUI (1 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR) et 1 NON (1 UDC).

Rapport M 293 M. ANGELOZ Page 2/2